



PRESENTATION DAC 21

RESEDA

31 janvier 2023





DAC 21



Le DAC accompagne les professionnels confrontés à la prise en charge d'un patient en **situation complexe** (complexité médicale, psycho-sociale), nécessitant **plusieurs intervenants** à domicile,

sans distinction d'âge, de handicap ou de pathologie

Nos missions

Mission 1 : information, orientation

- Information générale
- Information nécessitant un temps de recherche avant retour
- Orientation vers un autre dispositif
- Orientation vers de la mission 2 ou 3
- Demande traitée uniquement en mission 1

Mission 2 : Évaluation, coordination

- Demande d'évaluation / état des lieux de la situation du patient
- Demande d'accompagnement en maintien à domicile
- RAD (sortie d'hospitalisation, SSR, répit, EHPAD,...)
- Préparation d'hospitalisation
- Demande de suivi du parcours de soins
- Appui à l'orientation en EHPAD

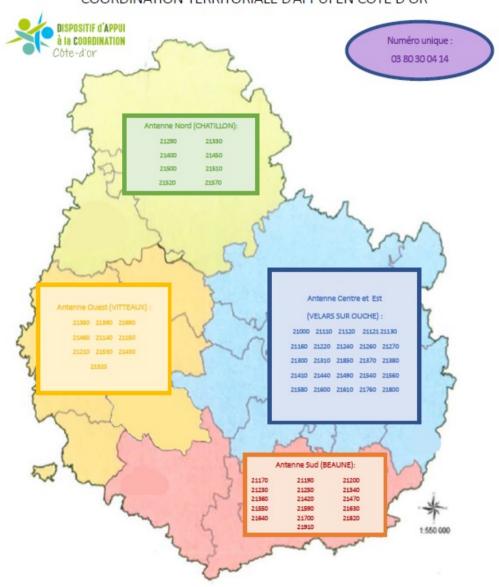
Mission 3 : Animation territoriale

- Observatoire des parcours
- Fédérateur de partenaires
- Formation interprofessionnelles
- Soutien aux pratiques professionnelles innovantes
- Déploiement de la e-santé



Nos antennes

COORDINATION TERRITORIALE D'APPUI EN COTE D'OR





Comment saisir le DAC 21?

Numéro unique

03 80 300 414





Identification des patients suivis par le DAC 21

Afin de faciliter la prise en charge du patient, de favoriser le maintien à domicile mais également de faciliter le lien ville / hôpital notamment pour les sorties d'hospitalisation, le Dispositif d'Appui à la Coordination met en place des gommettes avec son logo et le numéro unique. Ces dernières seront collées sur les cartes vitales des patients pris en charge par la coordination d'appui proposée par le DAC 21.









Coordination des Soins en faveur du maintien à domicile

- Mise en place des aides humaines: SSIAD, SAD, portages des repas,
- Mise en place d'aides techniques: lit médicalisé, fauteuil confort, chaise garde-robe, barres...
- Intervention de spécialistes : infirmier(e), kiné, podologue, opticien, ergothérapeute...
- Aide à la constitution d'aides financières: APA, CARSAT, MSA, MDPH, mutuelle...
- Coordination avec les ressources du secteur: AS, CCAS, HAD, EMSP
- -...

En lien avec le médecin traitant





Nos limites

- Les périodes de nuits
- Isolement familial, social, géographique
- Précarité financière, énergétique
- Les troubles cognitifs avancés
- Les ressources du territoire SAD, SSIAD....